

MAIRIE
87190 ST LEGER MAGNAZEIX

COMPTE RENDU REUNION DU 21 OCTOBRE 2008

ADHESION DE LA COMMUNE DE ST SYMPHORIEN S/COUZE AU SYNDICAT COUL GART EAU

Madame le Maire fait part aux conseillers de la délibération du Conseil Syndical COUL GART EAU approuvant l'adhésion de la commune de St Symphorien S/Couze et la modification de l'article 7 des statuts. Conformément aux articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal doit donner son avis .

-émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de St Symphorien Sur Couze à COUL GART EAU

- approuve la modification de l'article 7 des statuts (annexés à la présente délibération)

-et désigne les délégués suivants :

TITULAIRES : M Michael POUNTNEY

M Jean Louis ROUET

SUPPLEANTS : M Francis PAGNAT

M Jean Luc MOURGAUD

VIREMENT DE CREDIT

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la commune a procédé à l'achat :

-d'un réfrigérateur (512.99 €) et d'un lave- vaisselle (2304.69 €) pour la cantine.

-de panneaux de signalisation (1220.05 €)

- a effectué des travaux de mise en sécurité de l'agence postale (1287.32 €)

Elle indique la nécessité d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 2188 autres matériel :	2850.00 €
2152 installations de voirie	1250.00 €
2313 prog 214 agence postale	1300.00 €
TOTAL	5400.00 €

Article 2313 prog 213 toilettes publiques : - 5400.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, décide d'amortir le lave-vaisselle et le réfrigérateur sur une période de 5 ans.

CREATION ZDE BRAME/BENAIZE

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de création de trois zones de développement de l'éolien sur la communauté BRAME/BENAIZE :

-1 communes de Lussac Les Eglises -Jouac -St Martin Le Mault

-2 communes de St Hilaire La Treille- Arnac- La Poste

-3 communes de St Georges Les Landes - Cromac - Les Grands Chézeaux

Elle présente les études réalisées sur ce projet et demande aux conseillers de se prononcer.

Le conseil municipal décide de soumettre ce projet au vote :

POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Le conseil municipal donne un avis favorable.

ACHAT TERRAIN BOIRON

Madame le Maire indique au conseil municipal que les consorts BOIRON ont donné leur accord à la proposition de la commune d'acheter les parcelles F813.817.582 d'une superficie totale de 2769 m2 pour le montant de 9000 euros. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 9000 euros ; autorise Madame le Maire à intervenir et à signer l'acte correspondant auprès de Me Estelle BRUOT-LEDAY, notaire à St Sulpice Les Feuilles.

DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a effectué une visite du réseau de l'éclairage public avec SIERVELEC et qu'elle lui a demandé de réaliser une étude afin de diminuer les coûts de maintenance et d'énergie électrique de ce service. L'étude montre que des améliorations peuvent être apportées dans le Bourg et dans certains villages pour minimiser les dépenses d'énergie et de maintenance mais également pour le confort des yeux, en effectuant une opération « relamping ». Elle consiste au remplacement des lanternes existantes par des lanternes de puissance moins importante. Cette opération pourrait être effectuée sur plusieurs années. Mme le Maire fait part de la proposition de SIERVELEC de remplacer les lanternes du bourg sur 2 postes : mairie et église pour un montant de 10 980.00 € HT. Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide du syndicat d'électrification de la haute vienne. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition et sollicite l'aide du syndicat d'électrification pour financer ces travaux.

CUMA LA CHEZALANDES

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de soutien financier transmis par le président de la CUMA La Chézalandes pour un projet d'installations d'éoliennes sur le nord du département.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la zone de développement de l'éolien de la communauté BRAME/BENAIZE. Une étude des vents confirme la pertinence de ce projet ; des études impacts sont en cours de réalisation.

Le président sollicite l'aide de la commune pour le financement de ces études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote (pour : 13 ; contre : 1 ; abstention : 2)

Le conseil municipal décide d'apporter une aide de 100€ à la CUMA de La Chézalandes et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

CONTRAT SAUR

Madame le Maire indique au conseil municipal que la SAUR effectue la maintenance du réseau d'eau, le relevé et la facturation aux abonnés. A ce jour, l'encaissement des factures d'eau est assuré par le receveur municipal.

Les services de la DDASS demandent à la commune la mise en place d'une étude du périmètre de protection du captage de la Roche pour se conformer à la réglementation. Lors de la signature du contrat de gérance technique avec la SAUR, l'achat d'eau en intégralité à COUL GART EAU avait été envisagé.

Compte tenu du coût de ce service, des difficultés de recouvrement, madame le maire indique qu'elle a demandé à la SAUR de procéder à une étude. Elle demande aux conseillers de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement (pour 14- abstention 1) pour que la SAUR procède également à l'encaissement des factures.
- Décide à l'unanimité de procéder à la fermeture du captage de la Roche et maintient son entretien par la SAUR
- Décide d'acheter l'eau dans son intégralité à COUL GART EAU
- Décide de la mise en place de ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Autorise madame le maire, à intervenir et à signer l'avenant au contrat conclu avec la SAUR.

TARIFICATION EAU

Madame le Maire indique au conseil municipal la nécessité de procéder à la révision du prix de l'eau. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A compter du 1^{er} janvier 2009 fixe le prix de l'eau (pour 11- contre 3- abstention 1) à 1.52 € le m3.

Abonnement : 45 €.

VIREMENT DE CREDITS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder au virement de crédits budget eau

658 charges de gestion courante	- 3100.00 €
605 achat d'eau	+ 3100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

ADHESION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AGRICOLE DES BASSINS DE LA BRAME- DE L'ASSE ET DU SALLERON

Madame le Maire donne lecture d'une lettre du président du syndicat intercommunal d'assainissement agricole des bassins de la Brame, de l'Asse et du Salleron sollicitant l'adhésion de la commune à ce syndicat car la commune est traversée par l'Asse et de nombreux ruisseaux alimentant cette rivière prennent également source sur la commune. Ce syndicat a pour objectif le drainage des parcelles agricoles ; le nettoyage des lits et berges de la rivière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour l'adhésion de la commune à ce syndicat.

CONVENTION AVEC LA POSTE

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de convention avec la poste pour l'achat d'enveloppes « prêt à poster » à l'effigie de la commune pour un montant global de 567 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, autorise madame le Maire à signer la convention avec la Poste, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.